

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2877

2 décembre 2008

SOMMAIRE

7ème Quai Luxembourg S.A.	138091	Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l.	138087
Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l.	138089	Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l.	138096
Anteus Capital Partners S.A.	138081	Macquarie Prism Luxembourg S.A.	138096
Bailly Caste	138084	Merrill Lynch Investment Solutions	138088
Beamway Holdings S.A.	138060	Moonlight Capital S.A.	138068
Beggen Invest Holdco S.A.	138090	Mosnarcap S.A.	138093
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Direct S.A.	138093	NPG Holding S.à r.l.	138050
Darwin International S.à r.l.	138078	O-Ren Investments S.A.	138089
Deca S.à.r.l.	138066	Overland International S.à r.l.	138087
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ..	138093	Pallane S.à r.l.	138079
European Financial Holding S.A.	138086	Profit Xpress S.à r.l.	138087
European Hotels and Leisure Sàrl	138083	Real Pol Investments S.A.	138082
Grands Crus Holdings Sàrl	138084	Robusta Luxembourg S.à r.l.	138091
Hefit S.A.	138061	Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar	
He Ping S.à.r.l.	138080	138076
Herinvest S.A.	138061	SARL Etoile	138079
Infraluxcis S.à.r.l.	138067	Sepat Properties S.à r.l.	138089
Karlow Holdings	138080	Société Immobilière Internationale S.A.	
LBREP III Dame LP S.à r.l.	138075	138085
LBREP III Dame S.à r.l.	138075	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à r.l.	
LBREP III Dame S.à r.l.	138076	138061
LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.		Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.1 S.à.r.l.	138067
.....	138075	Taylor Woodrow (Luxembourg) 2006 S.à r.l.	
Libra Project 2 S.à r.l.	138091	138061
Libra Project Parent S.à r.l.	138091	Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1 S.à r.l.	138067
Liskar S.A.	138083	The Palmerston Holdings S.à r.l.	138084
Lorm Properties S.à r.l.	138095	TPG Sonic VI B S.à r.l.	138091
Ludovica Invest S.A.	138061	Ultima International S.à r.l.	138086
Luxembourg Rent Equipment Holding S.A.		Veroma S.à r.l.	138085
.....	138085	Westpart Holding S.A.	138086
Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.	138088	WP Roaming S.à r.l.	138090
Macquarie Office Europe No1 S.à r.l.	138096		
Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.			
.....	138074		
Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l.			
.....	138096		

NPG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 137.191.

In the year two thousand and eight, on the six day of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

New PEL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 122532;

here represented by Ms. Angélique Badot, LL.M., professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 4 November 2008, in New York, USA,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of NPG Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'activités de Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' under section B number 137191, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle Baden, on 25 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 928 dated 15 April 2008, page 44534 (hereafter the "Company"). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, of 5 November 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Creation of two classes of shares of the Company, the Class A shares and the Class B shares, and conversion of the existing eighty-five thousand (85,000) shares into eighty-five thousand (85,000) Class A shares;

2. Increase of the share capital of the Company from two million one hundred twenty-five euro (EUR 2,125,000) represented by eighty-five thousand (85,000) Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each up to two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) through the issue of fifteen thousand (15,000) new Class B shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

3. Approval and acceptance of the payment of the fifteen thousand (15,000) new Class B shares through a contribution in kind;

4. Restatement of the articles of association of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to create two classes of shares, the Class A shares and the Class B shares and to convert the existing eighty-five thousand (85,000) shares into eighty-five thousand (85,000) Class A shares.

Second resolution

The sole member further resolves to increase the share capital from the amount of two million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 2,125,000) represented by eighty-five thousand (85,000) Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each up to two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) through the issue of fifteen thousand (15,000) new Class B shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

All the new Class B shares are subscribed by Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office located at 6 AT Amstelplein, NL-1096 BC Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 09085239, duly represented by virtue of a proxy, at a total price of forty-four million three hundred ninety thousand euro (EUR 44,390,000), out of which three hundred seventy-five thousand euro (EUR 375,000) shall be allocated to the share capital of the Company and forty-four million fifteen thousand euro (EUR 44,015,000) shall be allocated to the share premium.

The aforementioned proxy shall remain attached to this deed for the purpose of registration after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary.

Third resolution

Said new Class B shares have been fully paid up by Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., aforementioned, through a contribution in kind as defined in Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified, which provides for capital duty exemption, consisting of two hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-five (231,995) Class A shares

and two (2) bonus shares of LifCorp S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'activités de Capellen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 130625, having an issued share capital of twenty-two million one hundred eight thousand one hundred seventy-five euro (EUR 22,108,175), represented by eight hundred seventy-eight thousand five hundred and five (878,505) Class A shares and five thousand eight hundred twenty-two (5,822) Class B shares.

The Class A shares and the bonus shares of LifCorp S.à r.l., aforementioned, to be contributed to the Company, are valued at forty-four million three hundred ninety thousand euro (EUR 44,390,000).

The evidence of the existence and value of the two hundred thirty-one thousand nine hundred ninety-five (231,995) Class A shares and the two (2) bonus shares of LifCorp S.à r.l has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole member resolves to restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

"A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. Form. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is to hold participations in companies or corporate bodies providing directly or indirectly a full range of wealth management financial services primarily to high net worth and high affluent individuals i.e. distribution, life insurance, asset management, services and private banking, and more generally to:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm, whether or not an insurance entity, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Name. The Company will be incorporated under the name of "NPG Holding S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Capellen. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same municipality, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - shares - ownership and transfer of shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is divided into class A shares (the "Class A Shares") and class B shares (the "Class B Shares"). The Company's share capital is set at two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000) represented by eighty-five thousand (85,000) Class A shares and fifteen thousand (15,000) Class B shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

6.2 The shares of class A and the shares of class B are collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

6.3 Subject to the provisions of Article 19 hereafter, the share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of Shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 7. Shares.

7.1 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

7.2 Each Share entitles to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the Shares in existence.

7.3 The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

7.4 The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share

capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to these Articles shall apply.

7.5 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital and subject to certain transfer restrictions as agreed between the shareholders from time to time. No such authorization is required for a transfer of Shares among the shareholders.

8.2 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 9. Composition of the board of managers.

9.1 The Company is managed by three managers, who do not need to be shareholders, of whom two shall be designated as A managers (the "A Manager(s)") and one shall be designated as a B manager (the "B Manager").

9.2 The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets their remuneration and the terms and the conditions of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

9.3 The managers constitute a board of managers.

9.4 The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.5 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 10. Convening meetings of the board of managers.

10.1 The board of managers shall meet as often as necessary to discharge its duties but in any case no less frequently than four times per year, unless decided otherwise by the board of managers.

10.2 Any A Manager or B Manager may convene a meeting of the board of managers.

10.3 At least 10 business days' notice of each board of managers' meeting shall be given to each manager (wherever he may be) unless in any particular case a majority of the managers (including at least one A Manager and one B Manager) otherwise agree in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. The notice shall be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting. If information is necessary for the board of managers in order to discuss the matters on the agenda, it shall be provided to each manager at the latest five business days prior to the meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all the managers agree thereto in writing.

10.4 This obligation to send a notice together with an agenda may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Art. 11. Conduct of meetings of the board of managers.

11.1 The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board.

11.3. Vote

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

11.4 A resolution which is signed or approved by all the managers entitled to receive notice of a meeting of the board of managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the board of managers duly called and constituted. The resolution may be contained in one document or in several documents in like form, each signed or approved by one or more of the managers concerned. Said approval of a manager may be given by letter, fax or e-mail to which an electronic signature is affixed.

11.5 A meeting of the board of managers may consist of a conference call, video conference or similar means of communications equipment between managers, some or all of whom are in different places, provided that each manager

who participates: (i) can be identified; (ii) is able to hear each of the other participating managers attending the meeting; (iii) if he so wishes, to address all of the other participating managers simultaneously; (iv) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and (v) the managers can properly deliberate.

11.6 Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the board of managers held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

11.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1 In dealing with third parties, the board of managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of these articles shall be complied with.

13.2 The business of the Company shall be managed by the managers who may exercise all the powers of the Company save as otherwise provided in these articles of association.

13.3 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the board of managers.

13.4 For the avoidance of doubt in exercising their powers the managers shall be obliged to act in the best interests of the Company which shall prevail in the event of any conflict between them and the interests of the shareholders

Art. 14. Dealings with third parties.

14.1 The Company will be bound in all circumstances by the signature of any one single manager or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

14.2 The board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

14.3 The board of managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointment at any time.

14.4 The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Secretary

Art. 15. Secretary.

15.1 A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

15.2 The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

15.3 The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the board of managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

E. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. General meetings of shareholders. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Conduct of General Meetings - Vote by resolution in writing.

17.1 A meeting of the shareholders may be convened by any A Manager or B Manager.

17.2 Subject to the provisions contained under Article 19 hereafter, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

17.3 Resolutions of the shareholder(s) can, instead of being passed at a general meeting of the shareholders(s), be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution (s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 18. Amendment of the Articles of Association of the Company. Subject to the provisions contained under Article 19 hereafter, the amendment of the articles of association of the Company requires the approval of a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five percent (75%) of the share capital at least.

Art. 19. Unanimous Decisions of the Shareholders.

19.1 Where a matter which would otherwise require approval under this Article 19 (i) has been expressly included in either a business plan or a budget approved by the board, or (ii) relates to the technical provisions of a subsidiary as set up for the purpose of its insurance business in accordance with the Luxembourg law of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended, or any similar legislation in any other jurisdiction, no further approval shall be required under this clause.

19.2 Notwithstanding the provisions of articles 17.2 and 18 hereabove and subject to article 19.3. herebelow, the following actions (or anything which is analogous to or has a substantially similar effect to any of the following) shall require the prior written approval of each Class A and Class B shareholder, such approvals not to be unreasonably withheld or delayed:

(a) alter the articles of association of the Company in a manner that adversely affects the rights attached to the class B Shares, but not the class A Shares, under such articles of association;

(b) create, issue, purchase, redeem or otherwise reorganise the share or loan capital of the Company, including merger, de-merger, consolidation, reorganisation or other business combination transaction, unless all shareholders are treated proportionately the same as all other shareholders with respect thereto, and except for the issue of shares to employees, directors and members of the management either (i) pursuant to a share plan or stock option plan made available thereto or (ii) as compensation, bonus or incentive payment(s) thereto;

(c) increase the share capital of the Company by way of a contribution in cash or by way of a contribution in kind (including for the avoidance of doubt the conversion of any debt into shares) unless all shareholders are treated proportionately the same as all other shareholders with respect thereto;

(d) the Company forming any subsidiary or acquiring shares in any company or participating in, or terminating any participation in, any partnership or joint venture unless all shareholders are treated proportionately the same as all other shareholders with respect thereto; and

(e) dispose of the whole or any substantial part of the Company's undertaking or assets unless all shareholders are treated proportionately the same as all the other shareholders with respect thereto.

19.3 The provisions contained in article 19.2 hereabove shall only apply to a shareholder for as long as said shareholder retains a minimum of five percent (5%) of the share capital of the Company. If a shareholder holds less than five percent (5%) of the share capital of the Company, said shareholder shall no longer be entitled to exercise the rights contained therein.

Art. 20. Sole Shareholder. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

F. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Annual Accounts. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

23.2 The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

G. Dissolution - liquidation

Art. 24. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

Art. 25. Distribution of Surplus. The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

H. Governing law

Art. 26. Governing Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Capital duty exemption request

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in a European Union Member State, of which the Company holds more than 65% of said company's share capital. The Company thus requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing person, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

New PEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 122532,

ici représentée par Ms. Angélique Badot, LL.M, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2008, à New York, USA,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est la seule associée de NPG Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'activités de Capellen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 137191, constituée suivant acte notarié de Maître Joëlle Baden, en date du 25 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 928, en date du 15 avril 2008, page 44534 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 5 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes de parts sociales de la Société, les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B, ainsi que la conversion des quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales existantes en quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de Classe A.

2. Augmentation du capital social de la Société de deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.125.000) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, jusqu'à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Approbation et acceptation du paiement des quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de Classe B par un apport en nature;

4. Refonte des statuts de la Société.

La partie comparante, représentée tel que susmentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux classes de parts sociales, les parts sociales de Classe A et les parts sociales de Classe B ainsi que de convertir les quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales existantes en quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'associé unique décide également d'augmenter le capital social de son montant actuel de deux millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.125.000) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, jusqu'à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) par l'émission de quinze mille (15.000) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La totalité des nouvelles parts sociales de Classe B est souscrite par Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 6 AT Amstelplein, NL-1096 BC

Amsterdam, inscrite à la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 09085239 dûment représentée pour un montant global de quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille euro (EUR 44.390.000), dont trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000) est alloué au capital social de la Société et quarante-quatre millions quinze mille euros (EUR 44.015.000) est alloué à la prime d'émission.

Ladite procuration restera annexée aux présentes, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, pour être enregistrée avec elles.

Troisième résolution

Les nouvelles parts sociales de Classe B précitées ont été entièrement souscrites par Delta Lloyd Houdstermaatschappij België B.V., susmentionnée, par un apport en nature, tel que défini à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport, consistant dans deux cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (231.995) parts sociales de Classe A de LifCorp S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch, Parc d'activités de Capellen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 130625, ayant un capital social souscrit de vingt-deux millions cent huit mille cent soixante-quinze euros (EUR 22.108.175) représenté par huit cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinq (878.505) parts sociales de Classe A et cinq mille huit cent vingt-deux (5.822) parts sociales de Classe B.

Les parts sociales de Classe A de LifCorp S.à r.l., précitée, qui seront apportées à la Société, sont évaluées à quarante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 44.390.000).

La preuve de l'existence et de la valeur des deux cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (231.995) parts sociales de Classe A de LifCorp S.à r.l. a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, lesquels ont désormais la teneur suivante:

"A. Objet - durée - dénomination - siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet de détenir des participations dans des sociétés ou personnes morales fournissant directement ou indirectement une série de services financiers de gestion de fortune à des patrimoines nets et aux individus aisés c'est-à-dire distribution, assurance-vie, gestion d'avoirs, service et banque privée et de manière plus générale:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute société ou entreprise, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; elle peut également acquérir des titres et brevets, par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également accorder à ou au profit de filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tout concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui peuvent paraître nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société est constituée sous le nom de "NPG Holding S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Capellen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales, ou d'autres agences peuvent être établies tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - parts sociales - propriété et cession des parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en des parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et des parts sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"). Le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) parts sociales de Classe A et quinze mille (15.000) parts sociales de Classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

6.2 Les parts sociales de Classe A ainsi que les parts sociales de Classe B sont collectivement appelées "Parts Sociales" et individuellement "Part Sociale".

6.3 Sous réserve des dispositions de l'article 19 ci-dessous, le capital social peut être modifié à tout moment moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les associés existants auront un droit préférentiel de souscription proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux en cas de contribution en numéraire.

Art. 7. Les Parts Sociales.

7.1 Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux assemblées ordinaires et extraordinaires.

7.2 Chaque Part Sociale donne droit aux avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec les Parts Sociales existantes.

7.3 La Société reconnaîtra un détenteur par Part Sociale. Les copropriétaires indivis devront nommer un seul représentant qui les représentera envers la Société.

7.4 La Société pourra acquérir des Parts Sociales dans son propre capital à condition que la Société dispose de suffisamment réserves distribuables à cet effet. L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elles dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une décision de et conformément aux conditions qui seront décidées par l'assemblée générale des associé(s). Les quorums de majorité et de vote requis pour les modifications des présents statuts seront applicables.

7.5 Le décès, l'interdiction des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Transfert de Parts Sociales.

8.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Inter vivos, elles ne peuvent être transférées à des nouveaux associés que moyennant l'accord d'une telle cession par les autres associés réunis en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social et conformément à certaines restrictions de transfert telles que convenues de temps à autres entre les associés. Une telle autorisation n'est pas requise lors du transfert de Parts Sociales entre associés.

8.2 En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les autres associés réunis en assemblée générale, à la majorité des trois quarts du capital social. Un tel consentement n'est, cependant, pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises soit à des ascendants ou des descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art 9. Composition du Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, parmi lesquels deux seront désignés en tant que gérants de catégorie A (les "Gérant(s) de catégorie A") et un sera désigné en tant que gérant de catégorie B (le "Gérant de catégorie B").

9.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leur rémunération ainsi que la durée et les conditions de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause spécifique.

9.3 Les gérants constitueront un conseil de gérance.

9.4 Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

9.5 Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Convocation des réunions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire afin de s'acquitter de ses tâches mais dans tous les cas pas moins que quatre fois par an, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le conseil de gérance.

10.2 N'importe quel Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B peut convoquer d'une réunion du conseil de gérance.

10.3 Un avis de convocation de chaque conseil de gérance sera donné au moins 10 jours ouvrables, à chaque gérant (où qu'il soit) à moins que dans quelque cas particulier une majorité des gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B) en accepte autrement par écrit, courrier électronique ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire. L'avis de convocation doit être accompagné par un ordre du jour de toutes les affaires devant être négociées à la réunion. Si une information est nécessaire pour le conseil de gérance afin de traiter les matières figurant à l'ordre du jour elle doit être fournie à chaque gérant au plus tard cinq jours ouvrables précédant la réunion. Une matière ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra pas être soulevée à la réunion à moins que tous les gérants n'y consentent par écrit.

10.4 Cette obligation d'envoyer un avis de convocation accompagné d'un ordre du jour peut être renoncée si tous les gérants sont présents ou représentés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du conseil devant être tenue à un moment et lieu déterminé par une décision précédente adoptée par le conseil de gérance.

Art. 11. Conduite des réunions du conseil de gérance.

11.1 Le président préside toutes les réunions de l'assemblée générale des associés ainsi que celles du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre gérant en tant que président temporaire à la majorité des personnes présentes à une telle réunion.

11.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

11.3 Vote

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.4 Une décision qui est signée ou approuvée par tous les gérants ayant le droit de recevoir un avis d'une réunion du conseil de gérance est aussi valide et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et étant régulièrement tenue. La décision peut être contenue dans un document ou dans plusieurs documents de la même forme, chacun signé ou approuvé par un ou plusieurs des gérants concernés. Une telle approbation de la part d'un gérant peut être donnée par lettre, fax ou courrier électronique auquel une signature électronique est apposée.

11.5 Une réunion du conseil de gérance peut consister en une conférence téléphonique, une visioconférence ou d'autres moyens de communication similaire entre les gérants, parmi lesquels tous, ou certains d'entre eux sont dans des endroits différents, à condition que chaque gérant qui participe: (i) puisse être identifié; (ii) soit capable d'entendre chacun des autres gérants participant présent à la réunion; (iii) s'il le désire, s'adresser à tous les autres gérants participants simultanément; (iv) la transmission de la réunion est réalisée de manière continue; (v) les gérants puissent correctement délibérer.

11.6 La participation à une réunion par de tels moyens, équivaut à la présence en personne à une telle réunion. Une réunion du conseil de gérance tenu par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au Luxembourg.

11.7 Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique tout autre gérant comme que son représentant. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion de conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux, lesquels pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou autres doivent être signés par le président, ou par deux gérants.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en accord avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions des présents statuts.

13.2 Les affaires de la Société sont gérées par les gérants qui peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société sauf disposition contraire contenue dans ces statuts.

13.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associé(s) relèvent de la compétence du conseil de gérance.

13.4 Afin d'éviter les doutes dans l'exercice de leurs pouvoirs les gérants sont obligés d'agir dans les meilleurs intérêts de la Société lesquels prévaleront en cas de conflit d'intérêt entre ceux-ci et ceux des associés.

Art. 14. Relations avec les tiers.

14.1 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant ou la seule signature de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

14.2 Le conseil de gérance peut sous-déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du/des mandataires(s) ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de leur mandat et toutes autres conditions pertinentes de son/leur mandat.

14.3 Le conseil de gérance pourra déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il pourra être désignés des mandataires pour des transactions déterminées et révoqué une telle nomination à tout moment.

14.4 Les gérants n'engagent pas, en raison de leurs fonctions, une quelconque obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont mandataires et dès lors ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Secretary

Art. 15. Secrétaire.

15.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

15.2 Le Secrétaire, qui peut ou non être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'assemblée générale des associé(s) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associé(s) et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il accomplira des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance, quand requis. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches ainsi déléguées.

15.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, lesquels lui seront exclusivement conférés par le conseil de gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés en tant que documents officiels.

E. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartient. Chaque associé a droit à autant de voix que de nombre de Parts Sociales qu'il détient ou représente.

Art. 17. Conduite des assemblées générales - vote par résolution circulaire.

17.1 Une réunion des associés peut être convoquée par n'importe quel Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B.

17.2 Sous réserve des dispositions contenue dans l'Article 19 ci-dessous, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

17.3 Les résolutions des associé(s) pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associé(s), être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 18. Modification des statuts de la Société. Sous réserve des dispositions contenue dans l'Article 19 ci-dessous, la modification des statuts de la Société requiert l'approbation (i) d'une majorité d'associés (ii) représentant dans l'ensemble au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Art. 19. Décisions unanimes des associés.

19.1 Lorsqu'une matière devant autrement requérir une approbation selon cet Article 19 (i) a été expressément incluse dans un plan d'entreprise ou un budget approuvé par le conseil, ou (ii) est connexe aux provisions techniques d'une filiale créée dans le but de ses activités d'assurance conformément à la loi luxembourgeoise du 6 décembre 1991 relatif au secteur des assurances, telle que modifiée, ou toute autre législation similaire dans toute autre juridiction, aucune autre approbation n'est requise selon cette clause.

19.2 Nonobstant les dispositions des articles 17.2 et 18 ci-dessus et sous réserve de l'article 19.3 ci-dessous, les actions suivantes (ou tout ce qui est analogue ou qui produit un effet substantiellement similaire à ce qui suit) devront requérir l'approbation écrite préalable de chaque associé de Classe A ainsi que de Classe B, approbations ne pouvant pas être déraisonnablement retenus ou retardés:

(a) modifier des statuts de la Société d'une manière qui affecte les droits attachés aux Parts Sociales de Classe B, mais pas les Parts Sociales de Classe A, selon les présents statuts;

(b) créer, émettre, acheter, racheter ou réorganiser les Parts Sociales ou des caisses d'emprunt de la Société, y compris les fusions, scissions, consolidation, réorganisation ou autre transaction regroupements d'entreprises, à moins que tous les associés ne soient traités proportionnellement de la même manière que tous les autres associés avec le respect qui s'y attache, à l'exception faite de l'émission des Parts Sociales aux employés, directeurs et membres de la gestion que ce soit (i) suite à un plan d'actionnariat ou un plan d'option d'achat d'actions rendu disponible, ou (ii) en tant que compensation, prime, stimulant;

(c) augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire ou par un apport en nature (en ce compris, la conversion de dettes en Parts Sociales) à moins que tous les associés ne soient traités proportionnellement de la même manière que tous les autres associés avec le respect qui s'y attache;

(d) la Société formant une filiale ou acquérant des Parts Sociales dans une société ou qui y participe, ou met fin à toute participation dans, toute société ou dans une entreprise commune à moins que tous les associés ne soient traités proportionnellement de la même manière que tous les autres associés avec le respect qui s'y attache; et

(e) disposer de tout ou d'une partie substantielle des obligations ou actifs de la Société à moins que tous les associés ne soient traités proportionnellement de la même manière que tous les autres associés avec le respect qui s'y attache.

19.3 Les dispositions contenues dans l'Article 19.2 ci-dessus ne s'appliquent qu'à un associé et ce tant qu'il détient un minimum de cinq pour cent (5%) du capital social de la Société, si un associé détient moins que 5% du capital social, ledit associé ne peut plus exercer les droits contenus dans le présent paragraphe.

Art. 20. L'associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Année sociale - comptes annuels - répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est prélevé pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

23.2 Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à la distribution sont suffisants.

G. Dissolution - liquidation

Art. 24. Nomination des liquidateurs. Dans le cas d'une dissolution de la Société, la Société devra être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, ne devant pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 25. Distribution d'un [surplus/boni de liquidation]. Le surplus, après paiement du passif, sera partagé entre les associés en proportion des Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts est déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les modifications y relatives."

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation du capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en des actions d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, et dont la Société détient plus de 65% du capital social de la société précitée. La Société requiert donc, sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Le présent acte ayant été lu au mandataire du comparant pré mentionné, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. BADOT, C. BALTHAZARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45386. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 NOVEMBRE 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008147057/211/594.

(080173370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Beamway Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.708.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145795/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06436. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145796/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06438. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ludovica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.146.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2008145802/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06440. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Taylor Woodrow (Luxembourg) 2006 S.à.r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.834.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53269 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008145805/211/12.

(080171485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Hefit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 142.975.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

- 1.- The company under the laws of Panama WABERG S.A., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);
- 2.- The company under the laws of Panama LAZARD OVERSEAS INC, having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The two appearers are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a public limited company (*société anonyme*) in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (*société anonyme*) under the name of HEFIT S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro 31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting.

A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the corporation's directors is present or represented and with at least the presence or representation of one director of each category.

Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, with at least the favorable vote of one director of each category.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the first Tuesday of June of each year at 04.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

2.- The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1.- The company under the laws of Panama WABERG S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares;	155
2.- The company under the laws of Panama LAZARD OVERSEAS INC, prenamed, one hundred and fifty-five shares;	155
Total: three hundred and ten shares;	310

All these shares have been paid up so that the sum of thirty-one thousand euro (31.000,- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand four hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2.- The following are appointed as directors:

- Mr. Gianluca NINNO, tax expert, born in Policoro (Italy), on the 7th April 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr. Natale CAPULA, private employee, born in Villa S. Giovanni R.C. (Italy), on the 1st November 1961, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- The limited liability company Luxembourg Management Services S.à r.l., having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B121551.

3.- Has been appointed as auditor:

The company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2014.

5.- The head office of the company shall be fixed at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société de droit panaméen WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC, ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HEFIT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- La société de droit panaméen WABERG S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions,	155
2.- La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC, prénommée, cent cinquante-cinq actions,	155
Total: trois cent dix actions,	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
 - Monsieur Natale CAPULA, employé privé, né à Villa S. Giovanni R.C. (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;
 - La société à responsabilité limitée Luxembourg Management Services S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B121551.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société FGS CONSULTING LLC ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 novembre 2008, Relation GRE/2008/4616. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008146739/231/258.

(080173015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Deca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 198, rue de Niedercorn.

R.C.S. Luxembourg B 100.648.

DISSOLUTION

L'an, deux mille huit, vingt-six septembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Johny DO CARMO, employé privé, et son épouse Madame Myriam QUARING, employée privée, demeurant ensemble à F-57330 Zouftgen, 5b rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée DEÇA S.à r.l., ayant son siège social à L-4991 Sanem, 198 rue de Niedercorn, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 693 en date du 6 juillet 2004;

- que le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12400,- €) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUROS) chacune;

- Monsieur Johny DO CARMO, prénommé, est associé et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- Madame Myriam QUARING, prénommée, est associée et propriétaire de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50) de la prédite société;

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Sanem, 198 rue de Niedercorn.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Do Carmo; Quaring, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2008. Relation: EAC/ 2008/ 12308. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2008.

Biel A.

Référence de publication: 2008148059/203/39.

(080174173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Infraluxcis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 97.755.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 novembre 2008 que:

a) la Société a transféré, avec effet en date du 5 novembre 2008, son siège social de L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins;

b) les mandats de gérants de DMC, S.à.r.l. et Louv, S.à.r.l. ont pris fin en date du 5 novembre 2008;

c) Messieurs Vivian Walry (Avocat à la Cour, né le 4 janvier 1978 à Cambrai, France, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins) et Julien Leclère (Avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins) ont été nommés, en date du 5 novembre 2008, comme gérants de la Société pour une durée illimitée;

d) Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit au 5 novembre 2008:

- M. Richard Arnim Reinert;

- M. Julien Leclère; et

- M. Vivian Walry.

Pour extrait conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008145936/9030/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06966. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Taylor Woodrow (Luxembourg) Investments No.1 S.à.r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.078.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53270 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008145806/211/12.

(080171457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Moonlight Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.338.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme Moonlight Capital S.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 13th July, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1986 on 14th September, 2007 and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under section B number 130.338.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28th May 2008, published in the Mémorial number 1777 on 18th July 2008.

The meeting was presided over by Pierre Stemper, Manager, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Naim Gjonaj, Manager, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Nora Filali, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the sole shareholder declares having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the authorised share capital of the Company from four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty Euro (€ 433,951,650) to one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six Euro (€ 1,012,600,556) consisting of one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six (1,012,600,556) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1), out of which (i) four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) shares shall be reserved for the conversion of four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) convertible preferred (yield producing) equity certificates issued by the Company and five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) shares shall be reserved for the conversion of five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) series 2 convertible preferred (yield producing) equity certificates issued by the Company; and acknowledgement and approval of the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") concerning the price, if any, at which the shares may be issued, such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing shareholders.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight Euro (€ 5,844,938) from currently three million nine hundred eighty-three thousand three hundred fifty Euro (€ 3,983,350) to nine million eight hundred and twenty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euro (€ 9,828,288); subscription to the five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight (5,844,938) new shares of the Company by new subscribers at an issue price of one Euro (€ 1) per share and full payment thereof by a contribution in kind of receivables against the Company of an amount of five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight Euro (€ 5,844,938).

3. Acknowledgement and approval by the meeting that the new shareholders pursuant to item 2 of the agenda are inscribed on the attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and to vote on the remaining item of the agenda.

4. Consequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at nine million eight hundred and twenty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euro (€ 9,828,288) divided into nine million eight hundred and twenty-eight thousand two hundred and eighty-eight (9,828,288) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per share.

Shares will be in registered form.

The authorised unissued capital of the Company is set at one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six Euro (€ 1,012,600,556) consisting of one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six (1,012,600,556) shares each with a nominal value of one Euro (€ 1). Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

The authorised share capital shall be reserved for the issue of (i) a maximum of four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) shares with respect to the conversion of four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) convertible preferred (yield producing) equity certificates (the "YPCPECs") on the basis of one (1) share for one (1) YPCPEC, and (ii) a maximum of five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) shares with respect to the conversion of five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) series 2 YPCPECs on the basis of one (1) share for one (1) series 2 YPCPEC.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated above. A capital increase within the limits of the authorized capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law".

The Decisions taken are as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the increase of the authorised share capital of the Company from four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty Euro (€ 433,951,650) to one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six Euro (€ 1,012,600,556) consisting of one billion twelve million six hundred thousand five hundred and fifty-six (1,012,600,556) shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1), out of which (i) four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) shares shall be reserved for the conversion of four hundred thirty-three million nine hundred fifty-one thousand six hundred fifty (433,951,650) YPCPECs issued by the Company and (ii) five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) shares shall be reserved for the conversion of five hundred seventy-eight million six hundred forty-eight thousand nine hundred and six (578,648,906) series 2 YPCPECs issued by the Company.

As regards said increase of the authorised share capital of the Company, the sole shareholder acknowledged and approved a report by the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the Law concerning the price, if any, at which the shares of the Company might be issued, to the extent such issues were being made without reserving any preferential subscription rights of the shareholders.

The sole shareholder resolved that such report complied with said article 32-3 (5).

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight Euro (€ 5,844,938) from currently three million nine hundred eighty-three thousand three hundred fifty Euro (€ 3,983,350) to nine million eight hundred and twenty-eight thousand two hundred and eighty-eight Euro (€ 9,828,288) by the issue of five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight (5,844,938) shares, each having a nominal value of one Euro (€ 1) (all as more fully set forth in the table below).

Each of the five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight (5,844,938) new shares has been subscribed at an issue price of one Euro (€ 1) and has been subscribed and paid by a contribution in kind of receivables against de Company of a total amount of five million eight hundred forty-four thousand nine hundred thirty-eight Euro (€ 5,844,938) by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:12%

Name of subscriber	Number of shares subscribed	Amount of Receivables contributed (€)
BC European Capital VIII-1	213,324	213,324
BC European Capital VIII-2	221,252	221,252
BC European Capital VIII-3	226,783	226,783

BC European Capital VIII-4	291,273	291,273
BC European Capital VIII-5	291,273	291,273
BC European Capital VIII-6	288,718	288,718
BC European Capital VIII-7	288,718	288,718
BC European Capital VIII-8	286,418	286,418
BC European Capital VIII-9	288,718	288,718
BC European Capital VIII-10	285,140	285,140
BC European Capital VIII-11	159,688	159,688
BC European Capital VIII-14	51,152	51,152
BC European Capital VIII-15	4,088	4,088
BC European Capital VIII-16	25,550	25,550
BC European Capital VIII-17	1,533	1,533
BC European Capital VIII-19	1,791	1,791
BC European Capital VIII-20	1,620	1,620
BC European Capital VIII-21	249	249
BC European Capital VIII-22	870	870
BC European Capital VIII-23	512	512
BC European Capital VIII-24	12,572	12,572
BC European Capital VIII-25	615	615
BC European Capital VIII-26	13,532	13,532
BC European Capital VIII-27	598	598
BC European Capital VIII-28	256	256
BC European Capital VIII-29	325	325
BC European Capital VIII-30	325	325
BC European Capital VIII-31	102	102
BC European Capital VIII-32	188	188
BC European Capital VIII-33	52	52
BC European Capital VIII-34	52	52
Blue Capital Equity IV GmbH&Co. KG	45,989	45,989
BC European Capital VIII-35SC	1,533	1,533
BC European Capital VIII-36SC	102	102
BC European Capital VIII-37SC	102	102
BC European Capital VIII-38SC	52	52
BC European Capital VIII-39SC	52	52
BC European Capital - Migros Co-Investment	597,157	597,157
BC European Capital - Migros Co-Investment 1	675,301	675,301
BC European Capital - Migros Co-Investment 2	565,432	565,432
DeA Capital S.A. SICAR	938,269	938,269
Turkish Private Equity Fund II L.P.	58,068	58,068
Turkish Private Equity Fund I L.P.	4,954	4,954
Turkish Private Equity Fund I, B, L.P.	640	640
TOTAL	5, 844,938	5, 844,938

The contribution in kind has been valued at five million eight hundred forty-four thousand nine hundred and thirty-eight Euro (€ 5,844,938) pursuant to the valuation report dated 20th November 2008 by PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., independent auditor, which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows: "Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the sum of:

- the number and the nominal value of the Newly Issued Shares to be issued in counterpart, and;
- the number and the nominal value of the shares which would be issued, would the conversion right attached to the Newly Issued CPECs be exercised at the date of our report".

Consideration

In consideration for the above contribution, the Company issues five million eight hundred forty-four thousand nine hundred and thirty-eight (5,844,938) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each.

Proof of the transfer of the contribution to the Company was given to the undersigned notary.

138071

Third resolution

It is acknowledged and approved that the new shareholders pursuant to item 2 of the agenda are inscribed on the attendance list in order to participate to the extraordinary general meeting and vote on the remaining item on the agenda.

Fourth resolution

The meeting resolved to consequently amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company as stated under item 4 of the agenda. There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its amendment of Articles of Incorporation are estimated at € 33,654.94,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingtième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Moonlight Capital S.A. (la «Société») avec siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»); numéro 1986 du 14 septembre 2007, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.338.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 2008, publié au Mémorial numéro 1777 du 18 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Pierre Stemper, gérant, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Naim Gjonaj, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Nora Filali, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenus par lui figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entière du capital social était représentée à cette assemblée et que l'actionnaire unique déclare avoir été dûment informé de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut régulièrement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social autorisé de la Société pour le porter de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante Euro (€ 433.951.650) à un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante six Euro (€ 1.012.600.556) consistant en un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante six (1.012.600.556) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€1) dont (i) quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) actions seront réservées à la conversion de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) certificats préférentiels (productifs d'intérêts) convertibles émis par la Société et (ii) cinq cent soixante-dix-huit millions six cent quarante huit mille neuf cent six (578.648.906) actions seront réservées à la conversion de cinq cent soixante-dix-huit millions six cent quarante-huit mille neuf cent six (578.648.906) certificats préférentiels (productifs d'intérêts) convertibles de série 2 émis par la Société; et prise de connaissance et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions peuvent être émises, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions huit cent quarante quatre mille neuf cent trente-huit Euro (€ 5.844.938) pour le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent quatre-vingt trois mille trois cent cinquante Euro (€ 3.983.350) à neuf millions huit cent vingt huit mille deux cent quatre-vingt huit Euro (€ 9.828.288); souscription aux cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit (5.844.938) nouvelles actions par de nouveaux souscripteurs à un prix d'émission d'un Euro (€ 1) par action et libération totale de ces actions par l'apport en nature à la Société de créances contre la Société d'un montant total de cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit Euro (€ 5.844.938).

3. Prise de connaissance et approbation par l'assemblée du fait que les nouveaux actionnaires en vertu du point 2 de l'ordre du jour sont inscrits sur la liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et pour voter sur le point restant de l'ordre du jour.

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

« **Art. 5. Capital - Actions et certificats.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions huit cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt huit Euro (€ 9.828.288) divisé en neuf millions huit cent vingt-huit mille deux cent quatre-vingt huit (9.828.288) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante-six Euro (€ 1.012.600.556) consistant en un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante-six (1.012.600.556) actions ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€ 1). Toute action autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.

Le capital autorisé sera réservé pour l'émission (i) d'un maximum de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) actions en vue de la conversion de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) certificats préférentiels (productifs d'intérêts) convertibles (les «YPCPECs») sur la base d'une (1) action pour un (1) YPCPEC, et (ii) d'un maximum de cinq cent soixante-dix huit millions six cent quarante huit mille neuf cent six (578.648.906) actions en vue de la conversion de cinq cent soixante-dix huit millions six cent quarante-huit mille neuf cent six (578.648.906) YPCPECs de série 2 sur base d'une (1) action pour un (1) YPCPEC de série 2.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir concernant les émissions d'actions prévues ci-dessus.

Une augmentation de capital intervenue dans les limites du capital autorisé sera constatée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossée au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi».

Les résolutions adoptées sont les suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver l'augmentation du capital autorisé de la Société pour le porter de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante Euro (€ 433.951.650) à un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante-six Euro (€ 1.012.600.556) consistant en un milliard douze millions six cent mille cinq cent cinquante-six (1.012.600.556) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1), dont (i) quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) actions seront réservées à la conversion de quatre cent trente-trois millions neuf cent cinquante-et-un mille six cent cinquante (433.951.650) YPCPECs émis par la Société et (ii) cinq cent soixante-dix huit millions six cent quarante-huit mille neuf cent six (578.648.906) actions seront réservées à la conversion de cinq cent soixante-dix huit millions six cent quarante-huit mille neuf cent six (578.648.906) YPCPECs de série 2 émis par la Société.

Concernant ladite augmentation de capital autorisé de la Société, l'actionnaire unique prend connaissance et approuve le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, concernant le prix, le cas échéant, auquel les actions de la Société peuvent être émises dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires. L'actionnaire unique a déclaré que ce rapport était conforme audit article 32-3 (5).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions huit cent quarante quatre mille neuf cent trente huit Euro (€ 5.844.938) pour le porter de son montant actuel de trois millions neuf cent quatre-vingt trois mille trois cent cinquante Euro (€ 3.983.350) à neuf millions huit cent vingt huit mille deux cent quatre-vingt huit Euro (€ 9.828.288) par l'émission de cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit (5.844.938) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1).

Chacune des cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit (5.844.938) nouvelles actions ont été souscrites à un prix d'émission d'un Euro (€ 1) et ont été entièrement souscrites et payées par un apport en nature de créances contre la Société pour un montant total de cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit Euro (€ 5.844.938) par les souscripteurs suivants dans les proportions mentionnées plus bas en vertu de bulletins de

souscription qui ont été signés par tous les comparants et par le notaire soussigné et qui restent annexés au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Montant de Créances apportées (€)
BC European Capital VIII-1	213.324	213.324
BC European Capital VIII-2	221.252	221.252
BC European Capital VIII-3	226.783	226.783
BC European Capital VIII-4	291.273	291.273
BC European Capital VIII-5	291.273	291.273
BC European Capital VIII-6	288.718	288.718
BC European Capital VIII-7	288.718	288.718
BC European Capital VIII-8	286.418	286.418
BC European Capital VIII-9	288.718	288.718
BC European Capital VIII-10	285.140	285.140
BC European Capital VIII-11	159.688	159.688
BC European Capital VIII-14	51.152	51.152
BC European Capital VIII-15	4.088	4.088
BC European Capital VIII-16	25.550	25.550
BC European Capital VIII-17	1.533	1.533
BC European Capital VIII-19	1.791	1.791
BC European Capital VIII-20	1.620	1.620
BC European Capital VIII-21	249	249
BC European Capital VIII-22	870	870
BC European Capital VIII-23	512	512
BC European Capital VIII-24	12.572	12.572
BC European Capital VIII-25	615	615
BC European Capital VIII-26	13.532	13.532
BC European Capital VIII-27	598	598
BC European Capital VIII-28	256	256
BC European Capital VIII-29	325	325
BC European Capital VIII-30	325	325
BC European Capital VIII-31	102	102
BC European Capital VIII-32	188	188
BC European Capital VIII-33	52	52
BC European Capital VIII-34	52	52
Blue Capital Equity IV GmbH&Co. KG	45.989	45.989
BC European Capital VIII-35SC	1.533	1.533
BC European Capital VIII-36SC	102	102
BC European Capital VIII-37SC	102	102
BC European Capital VIII-38SC	52	52
BC European Capital VIII-39SC	52	52
BC European Capital - Migros Co-Investment	597.157	597.157
BC European Capital - Migros Co-Investment 1	675.301	675.301
BC European Capital - Migros Co-Investment 2	565.432	565.432
DeA Capital S.A. SICAR	938.269	938.269
Turkish Private Equity Fund II L.P.	58.068	58.068
Turkish Private Equity Fund I L.P.	4.954	4.954
Turkish Private Equity Fund I, B, L.P.	640	640
TOTAL	5. 844.938	5. 844.938

L'apport en nature a été évalué à cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente huit Euro (€ 5.844.938) par le rapport d'évaluation daté du 20 novembre 2008 par PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., réviseur d'entreprises indépendant, lequel rapport d'évaluation sera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec celui-ci. La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur la base de notre revue, rien n'a attiré notre attention et rien ne nous laisse supposer que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins:

- au nombre et à la valeur nominale des Nouvelles Actions Emises qui seront émises en contrepartie, et;
- au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises si le droit de conversion afférent aux Nouveaux CPECs Emis était exercé à la date de notre rapport.»

Contrepartie

En contrepartie de l'apport qui précède, la Société émet cinq millions huit cent quarante-quatre mille neuf cent trente-huit (5.844.938) actions avec une valeur nominale d'un Euro (€ 1) chacune.

Une preuve du transfert de l'apport à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé de prendre connaissance et d'approuver le fait que les nouveaux actionnaires en vertu du point 2 de l'ordre du jour sont inscrits sur la liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et voter sur le point restant à l'ordre du jour.

Quatrième résolution

Partant l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société conformément à ce qui figure au point 4 de l'ordre du jour. Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la modification de ses statuts sont estimés à € 33.654,94.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des comparants, le procès-verbal a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Stemper, N. Gjonaj, N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14325. — Reçu vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre euros soixante-neuf cents 5.844.938 € à 0,5%: 29.224,69 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008146768/272/366.

(080173250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

Pour copie conforme
A. TAYLOR
Gérant A

Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

Pour copie conforme
A. LEWIS
Gérant B

Référence de publication: 2008146026/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06284. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LBREP III Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 77.200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour LBREP III DAME LP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008145817/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06269. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LBREP III Dame S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

LBREP III DAME S.à r.l. & PARTNERS SCA

Pour LBREP III DAME S.à R.L.

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008145818/8224/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06275. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LBREP III Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour LBREP III DAME S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008145819/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06279. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080171702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

LBREP III Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour LBREP III DAME S.à.r.L.

Signature

Référence de publication: 2008145822/8224/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06281. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Rreef Iberian Value Added II S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of directors of RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR, Société anonyme (S.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said Company in its meeting held by circular resolutions effective as of September 30, 2008,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme "RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on December 20, 2006, published in the Mémorial C on March 30, 2007 number 497;

and has now a subscribed share capital of ninety-five million two hundred and fifteen thousand euros (EUR 95,215,000.-) consisting of forty-seven million six hundred and seven thousand and five hundred (47,607,500) Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, and each partly paid-up at 5% of their par value.

2) The third paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The authorised capital, including the subscribed share capital, is fixed at one hundred and twenty million euros (EUR 120,000,000.-) consisting of an aggregate number of sixty million (60,000,000) Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.

...".

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 5 of the Articles, the board of directors of the said Company, in its meeting held by circular resolutions effective as of September 30, 2008, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares in the Company will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of SIX MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 6,200,000.-) in order to raise it from its present amount of NINETY-FIVE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND EUROS (EUR 95,215,000.-) to ONE HUNDRED AND ONE MILLION FOUR HUNDRED

AND FIFTEEN THOUSAND EUROS (EUR 101,415,000.-) by issuing THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) additional shares with a par value of TWO EUROS (EUR 2.-) each.

Thereupon, Mrs. Ingrid Dubourdieu, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of directors of the Company has accepted the subscription of a total of THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) additional shares with a par value of TWO EUROS (EUR 2.-) each, for a total amount of SIX MILLION TWO HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 6,200,000.-), and declares that such additional shares have been partly paid-up to 5% of their par value, in cash, so that an amount of THREE HUNDRED AND TEN THOUSAND EUROS (EUR 310,000.-) has been available to the Company on September 30, 2008, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, the first paragraph of Article 5 of the Articles will from now have the following wording:

" **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of one hundred and one million four hundred and fifteen thousand euros (EUR 101,415,000.-) divided into fifty million seven hundred and seven thousand and five hundred (50,707,500) Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Monsieur Julien Courbis, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR", Société anonyme (S.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite Société par résolution circulaire prenant effet à compter du 30 septembre 2008,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme "RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, SICAR" a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C en date du 30 mars 2007 numéro 497;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de quatre-vingt-quinze millions deux cent quinze mille euros (€ 95.215.000,-) divisé en quarante-sept millions six cent sept mille cinq cents (47.607.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale.

2. Le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

" **Art. 5. Capital Social.**

...

Le capital autorisé, incluant le capital souscrit, est fixé à cent vingt millions d'euros (€ 120.000.000,-), constitué d'un nombre total de soixante millions (60.000.000) d'Actions avec une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune. Durant la période de cinq ans à compter de la date de publication de ces statuts, le Conseil d'Administration est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions ou tous droits de convertir toute valeur en de telles Actions ou le droit de céder, à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminés par Conseil d'Administration, dans les limites du capital autorisé.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 5 des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a décidé, par résolution circulaire prenant effet au 30 septembre 2008, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscriptions d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 6.200.000,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (€ 95.215.000,-) à CENT UN MILLIONS QUATRE CENT QUINZE MILLE EUROS (€ 101.415.000,-) par l'émission de TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (€ 2,-) chacune.

Alors, Madame Ingrid Dubourdiou prénommée, déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription d'un montant total de TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (€ 2,-) chacune, pour un montant total de SIX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (€ 6.200.000,-), et déclare que ces actions ont été partiellement libérées à hauteur de 5% de leur valeur nominale, par apport en numéraire, de sorte que la somme totale de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (€ 310.000,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 30 septembre 2008, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital Social.

...

La Société a un capital social souscrit de cent un millions quatre cent quinze mille euros (€ 101.415.000,-) divisé en cinquante millions sept cent sept mille cinq cents (50.707.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (€ 2,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. COURBIS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44660. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008146207/242/132.

(080172127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue/Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

REQUISITION pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-Rue/Niveau 2, P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises, Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008145931/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

SARL Etoile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 133.958.

Il est porté à la connaissance de tous:

- 1 ° - Transfert du siège social au, 29 rue du Fort Elisabeth, BP 2276, L-1022 Luxembourg;
- 2 ° - Démission de l'associé et gérant administratif Monsieur BEKHEDDA Sidahmed;
- 3 ° - Nomination au poste d'associé et gérant administratif;
- 4 ° - Démission du poste d'associé gérant technique Madame SAMYHA Saidi;
- 5 ° - Nomination au poste d'associé et gérant technique.

Première résolution

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social du 31, rue Baudouin, L-1218 Luxembourg, au 29, rue du Fort Elisabeth, BP 2276, L-1022 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'associé et de son poste de gérant administratif Monsieur BEKHEDDA Sidahmed.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la nomination de l'associé et au poste de gérant administratif Madame AI KATAN Ferial, née le 2 novembre 1945 demeurant, 318, avenue Joffre, F-92250 La Garenne-Colombes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'associé et de son poste de gérant technique Madame SAMYHA Saidi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la nomination de l'associé au poste de gérant technique à Monsieur BARANBO Mo-hamad né le 16 août 1970 à DAMAS demeurant 18, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Luxembourg le 29 octobre 2008.

Monsieur BEKHEDDA Sidahmed

Le président

Référence de publication: 2008146833/9540/34.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02737. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pallane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 124.386.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 novembre 2008 que:

- a) la Société a transféré, avec effet en date du, 5 novembre 2008, son siège social de L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins;
- b) les mandats de gérants de Messieurs Thierry Simonin et Harald Charbon ont pris fin en date du 5 novembre 2008;
- c) Messieurs Vivian Walry (Avocat à la Cour, né le 4 janvier 1978 à Cambrai, France, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins) et Julien Leclère (Avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins) ont été nommés, en date du 5 novembre 2008, comme gérants de la Société pour une durée illimitée;
- d) Le conseil de gérance de la Société se compose comme suit au 5 novembre 2008:
 - M. Richard Arnim Reinert;
 - M. Julien Leclère; et
 - M. Vivian Walry.

Pour extrait conforme
Pour publication et réquisition
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008145945/9030/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06968B. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

He Ping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4966 Clemency, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.211.

—
Assemblée générale extraordinaire du 8 février 2008

Les soussignés:

- 1.- Madame ZHAN Zhaojiao, gérante technique, demeurant à L-4966 CLEMENCY, 28, rue de la Gare,
 - 2.- Monsieur WANG Minsheng, gérant administratif, demeurant à L-4966 CLEMENCY, 28, rue de la Gare,
- agissant en leurs qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «HE PING S.à r.l.» avec siège social à Clemency, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL de Esch/Alzette en date du 11 juin 2004, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils démettent Madame ZHAN Zhaojiao, susdit, de sa fonction de gérant technique.

Deuxième résolution

Ils nomment Monsieur WANG Minsheng, susdit, à la fonction de gérant technique.

Troisième résolution

Ils confirment également Monsieur WANG Minsheng, susdit, à la fonction de gérant administratif.

Quatrième résolution

La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Clemency au siège de la Société le 8 février 2008.

ZHAN Zhaojiao / WANG Minsheng.

Référence de publication: 2008146446/3014/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Karlow Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.360.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 7 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 7 novembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2008145949/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Anteus Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.864.

L'an deux mil huit, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, ANTEUS CAPITAL PARTNERS S.A., établie et ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.864, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 507 du 28 février 2008, page 24313. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel SALZMANN, demeurant à CH-Saint-Prex.

Madame le président désigne comme secrétaire Maître Isabelle CLAUDE, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe CREVOISIER, avec adresse professionnelle CH-Nyon. (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement appelés par la suite le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations émises par les actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 500 (cinq cents) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, représentant la totalité des actions émises avec droit de vote du capital social de la Société d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4 des Statuts de la Société relatif à l'objet de la société;
2. Modification de la composition du conseil d'administration;
3. Remplacement du commissaire aux comptes;
4. Divers

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée après discussion et approbation par l'Assemblée de ce qui précède, l'Assemblée décide unanimement de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société aura pour objet l'exécution de tous travaux comptables, financiers et de gestion, l'établissement des comptes annuels et des déclarations fiscales des entreprises luxembourgeoises ainsi que tous travaux et devoirs d'organisation administrative et comptable de celles-ci.

La Société pourra en outre prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'assurer la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle pourra notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société pourra procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra réaliser toutes opérations et transactions commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer M. Jean BEISSEL et M. Jürgen FISCHER en leur qualité d'administrateur, de leur donner pleine et entière décharge et de nommer en remplacement, avec effet immédiat, les deux administrateurs suivants:

- Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L - 2533 Luxembourg 69, rue de la Semois

- Maître Isabelle CLAUDE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L - 2533 Luxembourg 69, rue de la Semois.

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M^e Pascal ERARD, de lui accorder pleine et entière décharge et de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration:

- Monsieur Daniel SALZMANN, sans état, né le 5 avril 1958 à Genève (CH) demeurant à 10, chemin de la Moraine, CH-1162 Saint-Prex (Suisse)

Le mandat des 3 nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer FIDUCIAIRE FIBETRUST en sa qualité de commissaire aux comptes, de lui donner pleine et entière (décharge et de nommer en remplacement, avec effet immédiat, I.C. DOM-COM SàRL, ayant son siège social à L - 2533 Luxembourg 69, rue de la Semois.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à la présente assemblée est estimée approximativement à mille euros (1.000.- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Salzman, I. Claude, P. Crevoisier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 novembre 2008. LAC/2008/45084. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146351/5770/90.

(080172012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 juin 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social à l'adresse suivante:

23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 LUXEMBOURG

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / J. WINANDY

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008146003/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Liskar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 78.628.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LISKAR S.A., établie et ayant son siège social à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.628 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2008.

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs:

Monsieur Olivier Chevallier-Appert

Monsieur Alexandre Pontet

Madame Flaminia Bussacchini

D'accepter la démission du commissaire aux comptes:

Eliolux S.A.

24, rue Léon Kauffmann

L-1853 Luxembourg

De nommer comme nouveaux administrateurs pour un mandat de six ans:

Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

Monsieur Luc Nickels adresse professionnelle

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

Monsieur Gérard Scheiwen adresse professionnelle

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

De nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de six ans:

Premium Advisory Partners S.A.

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associates S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008146406/1132/38.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

European Hotels and Leisure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.810.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 27 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008146006/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

The Palmerston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.065.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 27 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008146009/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Bailly Caste, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.677.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAILLY CASTE S.C.A.

Alain BAILLY

L'Actionnaire Commandité

Référence de publication: 2008146532/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06117. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Grands Crus Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.788.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 27 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008146013/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Veroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.590.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et Les bureaux ont été déplacés vers La nouvelle adresse 60, Grand-Rue/Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises / Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146015/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.475.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008146536/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06109. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 6.546.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.

N. THIRION / N. VENTURINI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008146537/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06121. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Westpart Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.410.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et Les bureaux ont été déplacés vers La nouvelle adresse 60, Grand-Rue /Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises / Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146017/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Ultima International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.590.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et Les bureaux ont été déplacés vers La nouvelle adresse 60, Grand-Rue/Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises / Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146019/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

European Financial Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 17.922.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FINANCIAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur Cat. A / Administrateur Cat. B

Référence de publication: 2008146539/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06114. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Profit Xpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.019.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et Les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue/Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises / Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146021/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Overland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.597.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 1^{er} novembre 2008 à 11.30 h

Le siège social et Les bureaux ont été déplacés vers La nouvelle adresse 60, Grand-Rue/Niveau 2 à effet du 1^{er} novembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Richard Turner

Réviseur d'Entreprises / Agent domiciliaire

Référence de publication: 2008146023/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.264.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

Pour copie conforme

A. TAYLOR

Gérant A

Extrait des résolutions écrites de l'Associé Unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

Pour copie conforme

A. LEWIS

Gérant B

Référence de publication: 2008146104/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06286. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Merrill Lynch Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.445.

—
EXTRAIT

En vertu d'un acte rectificatif adopté le 12 novembre 2008, la société Merrill Lynch Investment Solutions (la «Société»), déclare:

- qu'une erreur de plume concernant l'orthographe du nom d'un des administrateurs est survenue dans la première assemblée générale des actionnaires tenue le 5 novembre 2007, publié au Mémorial C le 30 novembre 2007, numéro 2763;

- qu'en effet, au lieu de «Mr Xavier Parrain» il y a lieu de lire «Mr Xavier Parain», et par conséquent le texte doit être rectifié comme suit:

Sur la version française:

- «Assemblée générale des actionnaires

I. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une période prenant fin après la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires annuelle en l'année 2009 [...]

* Mr Xavier Parain, Président, Merrill Lynch Invest Funds SAS, 112, avenue Kléber, 75761 Paris Cedex 16, France [...]

Sur la version anglaise:

- «General meeting of shareholders

I. The following are elected as directors for a period terminating after the annual general meeting of Shareholders of the year 2009 [...]

* Mr Xavier Parain, Président, Merrill Lynch Invest Funds SAS, 112, avenue Kléber, 75761 Paris Cedex 16, France [...]

Le reste de l'acte reste inchangé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008146606/267/31.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

On behalf of the Board of Managers

A. TAYLOR

A Manager

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 22 octobre 2008

L'Associé Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2009.

On behalf of the Board of Managers

A. LEWIS

B Manager

Référence de publication: 2008146105/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06285. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

O-Ren Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 109.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008146194/272/12.

(080172671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Sepat Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.842.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 30 octobre 2008

1. Les démissions de M. Bob FABER et de M. Charles MEYER en tant que gérants ont été acceptées avec effet immédiat.
2. M. Matthias SPRENGER, administrateur de sociétés, né le 21 février 1954 à D-Mühlheim an der Ruhr, domicilié professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommé comme nouveau gérant pour une durée indéterminée. Son mandat prend effet au 30 octobre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SEPAT PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146364/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Agfa-Gevaert International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.467.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53572 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008146200/211/11.

(080172625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Beggen Invest Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 116.068.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BEGGEN INVEST HOLDCO S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.068, constituée suivant acte reçu le 12 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1309 du 6 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

2.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés et de modifier en conséquence l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Steinsel."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., LE 17 OCTOBRE 2008. LAC/2008/42161. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008147063/211/43.

(080173413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53509 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008146202/211/11.

(080172604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Libra Project 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008146203/220/12.

(080172587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Libra Project Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008146204/220/12.

(080172578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

7ème Quai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.972.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 4 septembre 2008

Monsieur Henry Carter CARNEGIE a été nommé comme président du conseil d'administration.

Avis

Veillez noter le changement d'adresse de Monsieur Errol Anthony HULL, administrateur, qui se situe désormais à Guernesey, Forest, Le Variouf, Le Variouf Farmhouse.

Luxembourg, le 04/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 7ème QUAI LUXEMBOURG S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146375/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

**TPG Sonic VI B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Robusta Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.447.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Arabica S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 138.448,

duly represented by Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2008. This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Robusta Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 138.447, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373, on 4 June 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Robusta Luxembourg S.à r.l." to "TPG Sonic VI B S.à r.l."

Second Resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows: "A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Sonic VI B S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new class A managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr. Gary Douglas Puckett, Manager, born on 19 July 1957 in Texas, USA, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA; and

- Mr. Ramzi Gedeon, Vice President, born on 19 June 1973, in Beirut, Lebanon, with professional address at 5-7 Carlton Garden, London SW1 Y 5AD.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze octobre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Arabica S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.448,

ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2008.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Robusta Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.447, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 juin 2008, sous le numéro 1373 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Robusta Luxembourg S.à r.l.» en «TPG Sonic VI B S.à r.l.».

Deuxième Résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1^{er} des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:
«Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TPG Sonic VI B S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Gary Douglas Puckett, Manager, né le 19 juillet 1957 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Ramzi Gedeon, Vice President, né le 19 juin 1973 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 5-7, Carlton Garden, Londres SW1 Y 5AD, Royaume-Uni.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43216. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008146208/242/87.

(080172142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 septembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des membres du Conseil de Surveillance, à savoir:

Madame Marie Immacolata FLORANGE

Monsieur Jérémy STEFFEN

Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER

Les mandats des Membres du Conseil de Surveillance prendront fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2012 approuvant les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTERN PROPERTY INVESTMENT 2 S.C.A.

Signatures

Référence de publication: 2008146404/553/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05625. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

**Mosnarcap S.A., Société Anonyme,
(anc. Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Direct S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.278.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituted by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 28th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 824 on August 11th, 2004.

The meeting was opened with Mrs KURKOVS'KA Iryna, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the company from "Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A." into "MOSNARCAP S.A." and to change article 1 of the articles of association with respect to the change of the name;

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, out of ten thousand (10.000) shares in circulation ten thousand (10.000) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to change the name of the company from "Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A." into "MOSNARCAP S.A." and subsequent amendment of article 1, first paragraph of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name: MOSNARCAP S.A."

There being no further business the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (1.000 EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit le version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A.", avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 824 du 11 août 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Iryna KURKOVS'KA, employé(e) privé(e), demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de «Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A.» en «MOSNARCAP S.A.» et le changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement de nom;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant dix mille (10.000) actions sur un total de dix mille (10.000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de «Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement direct S.A.» en «MOSNARCAP S.A.» et, par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MOSNARCAP S.A. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les membres du bureau l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Kurkovs'ka, S. Dupont, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 novembre 2008. LAC/2008/46138. - Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008146211/5770/98.

(080172096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.073.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 30 octobre 2008

La démission de M. Bob FABER en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LORM PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008146365/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Macquarie Office Germany Frankfurt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.264.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145786/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06318. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Macquarie Office Europe No1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.869.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145790/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06320. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Macquarie Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145792/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Macquarie Prism Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.041.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008145783/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06461. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.
